



Commune de Chaudeyrac

CHAUDEYRAC - Commune

Date de transmission de l'acte: 07/05/2024
Date de réception de l'AR: 07/05/2024
048-214800450-DE_2024_028-DE
A G E D I

Séance du 06 mai 2024

Membres en exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

six mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur ROMIEU Serge à la Salle du Conseil Municipal

Présents : Monsieur ROMIEU Serge, Madame PIEJOUJAC Michèle, Monsieur GRAVIL Guy, Monsieur JOUVE Yannick, Monsieur NOUET Nicolas, Monsieur PRADIER Julien, Madame BONHOMME Isabelle, Monsieur DENISET Marc

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur MOURGUES Maxime

Secrétaire de séance : Madame PIEJOUJAC Michèle

Objet: Vente du Mercedes UNIMOG 1400 - DE_2024_028

Vu la décision des élus de mettre en vente le Mercedes UNIMOG 1400, appartenant à la commune, sous forme de vente aux enchères,

Vu l'appel aux offres lancée le 19/02/2024 sur le site internet Le Bon Coin,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offre réunit le 15/04/2024,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'ouverture des plis effectuée le 15/04/2024, il a été décidé d'attribuer l'offre au plus offrant qui est Mr VICEDO Carol dont l'offre s'élève à 10 280,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER SON ACCORD** pour la vente du Mercedes UNIMOG 1400 à Mr VICEDO Carol pour 10 280,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Mme PIEJOUJAC Michèle, secrétaire

Pour extrait certifié conforme,

Mr ROMIEU Serge, Maire de Chaudeyrac



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.